



DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°43 - 23

Portant sur l'interdiction temporaire de circulation et de stationnement sur une partie de la place CHURCHILL

Le Maire de la Commune de VER SUR MER

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles R.44, R.225 et R.227 du Code de la Route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

VU l'emplacement d'un carrousel et d'une confiserie pendant l'été 2023 Place CHURCHILL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du mardi 13 juin 2023 au lundi 4 septembre 2023, la circulation est modifiée sur une partie du parking de la place CHURCHILL.

ARTICLE 2 : La voie et les emplacements de stationnement longeant la salle des fêtes seront interdits, seul le parking devant le skate Park sera accessible par l'Avenue du Colonel HARPER.

ARTICLE 3 - Des panneaux de signalisation d'interdiction de circulation seront mis en place par le personnel technique de la Commune.

ARTICLE 4 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 - M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de COURSEULLES, le Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait le 12 juin 2023

Jean-Claude MARIE,

Maire-adjoint, pour le Maire et par délégation

Destinataires :

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Sous-Préfet de Bayeux
- M. le Directeur du SAMU
- Mme MADELAINE - ASVP